

# LA MONTAGNE

## Pourquoi le conseil municipal de Nohanent (Puy-de-Dôme) s'oppose à un projet de centrale photovoltaïque

Article réservé aux abonnés

Publié le 25/03/2022 à 17h00

Maud Turcan



Le conseil municipal de Nohanent vient de rendre un avis défavorable au projet de centrale photovoltaïque que le groupe Valéco souhaite installer sur le site de l'ancienne carrière de basalte. Le maire explique ce choix.

Avec quinze voix contre, une pour et une abstention, le conseil municipal de Nohanent a rendu un avis défavorable, le 10 mars dernier, au projet de centrale photovoltaïque porté par le groupe

Valeco. En janvier 2021, la société spécialisée dans le développement de centrales de production d'énergie renouvelable a déposé une demande de permis de construire pour installer 26.000 panneaux solaires dans l'ancienne carrière de basalte située sur une partie de la commune.

## Un site « mal choisi »

« Comme je l'ai toujours expliqué, ce n'est pas au photovoltaïque que nous nous opposons mais à l'endroit où ce projet est prévu, sur le site des Côtes de Clermont. Aujourd'hui, seul le versant clermontois de la zone est classé Espace naturel sensible mais nous espérons, avec les autres maires des communes environnantes des Côtes de Clermont (Blanzat, Cébazat et Durtol), étendre le périmètre à tout le site. Depuis 2017, nous avons entamé des démarches dans ce sens et j'ai peur qu'un tel projet pénalise notre demande », explique Laurent Ganet, le maire de Nohanent.

## Des craintes pour l'environnement

Une inquiétude d'autant plus importante que, comme le rappelle l'élu, « la Mission régionale d'Autorité environnementale a estimé que ce projet aurait un impact fort et élevé sur la faune, la flore et la biodiversité ». Autre motif d'incompréhension pour le maire, « les acteurs majeurs du territoire que sont notamment l'Agence de l'eau, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et même la commune de Nohanent n'ont pas été consultés ».

---

À quoi ressemble l'ancienne carrière de basalte de Nohanent (Puy-de-Dôme) où pourrait être construite une centrale photovoltaïque

---

Enfin, Laurent Ganet signale que « ce projet est incohérent avec le Projet d'aménagement et de développement durable de la commune (PADD) où la zone est classée "espace vert naturel et à caractère récréatif" et pourrait être incompatible avec le Plan local d'urbanisme intercommunal qui est en cours d'élaboration par Clermont Auvergne Métropole ».



Transmis au commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique sur ce dossier, les arguments de la municipalité de Nohanent ont rejoint les avis recueillis du 31 janvier au 1er mars. D'ici la fin du mois, les conclusions de l'enquête publique devraient être transmises à la préfecture du Puy-de-Dôme qui pourra prendre un arrêté d'accord (avec ou sans prescription) ou de refus du permis de construire.